

# FFESSM assurance



## LA PRESTATION D'ASSISTANCE JURIDIQUE PAR TÉLÉPHONE

La FFESSM, le cabinet Jean Lafont et Axa Juridica mettent en commun leur volonté de répondre, d'anticiper et de prévenir. Face à la complexité des procédures, pré contentieux ou autres avatars de ce type, qui ne s'est pas trouvé dépourvu, dans l'embarras ou face au vide? C'est pour ces raisons, que depuis janvier 2006, les licenciés de la FFESSM, bénéficient des équipes de juristes dotés du savoir-faire, de la compétence et de la technologie pour les informer, les conseiller.

### Dans quels domaines?

En cas de difficulté juridique ou en prévention de tout conflit opposant un licencié à : un vendeur ou à un prestataire de services, à l'occasion de l'achat, l'entretien, la réparation et le service après-vente. Par exemple lors de l'achat ou de la location d'un bien mobilier lié à l'activité de la plongée sous-marine.

### Quelques exemples non exhaustifs

Vous venez de faire l'acquisition d'une bouteille de plongée et vous vous apercevez a posteriori qu'elle est corrodée intérieurement. Si le vendeur ne donne pas une suite favorable à la prise en compte de cette anomalie, les conseillers juristes d'Axa Juridica seront à vos côtés pour vous guider.



vente ou à des difficultés à la mise en place de la garantie, les conseillers d'Axa Juridica seront à vos côtés.

En cas de contrôle en mer par les différentes administrations, des difficultés d'interprétation de textes réglementaires peuvent conduire à des différends, les juristes d'Axa Juridica seront là pour vous éclairer sur ces textes réglementaires.

Vous envisagez d'armer un navire pour la pratique de l'activité, quel matériel vous devez avoir à bord, quelles sont les formalités à remplir : les conseillers d'Axa Juridica vous répondront.

### Et dans quels autres domaines?

Lors de la conclusion, la mauvaise exécution, l'inexécution ou la rupture d'une prestation de service conclus à titre onéreux et portant sur l'activité de plongée.

### Quelques exemples :

Vous venez d'acheter un voyage chez un voyageur, vous êtes pris en surbooking tant pour le transport que pour l'hébergement. Que faire?

### Vos bagages sont perdus. Que faire?

Les prestations effectuées ne correspondent pas à celles payées. Que faire?



PHOTOS P. M. R.

Autant de questions que vous pourrez poser à ces juristes qui pourront vous guider pendant ces moments parfois difficiles à vivre.

### Avec quels interlocuteurs?

Les juristes d'Axa Juridica répondent par téléphone à toute demande d'ordre juridique.

Ils délivrent au bénéficiaire une information pratique à partir des principes généraux du droit français et du droit monégasque.

### Comment les contacter?

Le service d'information juridique par téléphone fonctionne du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9 heures 30 à 19 heures 30 au numéro suivant : **01 30 97 97 93.**

Cette prestation est réservée aux seuls licenciés de la FFESSM titulaires d'une licence de l'année en cours.

Le cabinet Lafont ou l'administration fédérale restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cette possibilité intégrée dans la licence fédérale offre les garanties d'une efficacité accrue : celle d'une assurance partenaire.

Cabinet Lafont  
52, boulevard Clémenceau,  
66000 Perpignan  
Tél. 04 68 35 22 26  
<[www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com)>  
<[contact.ffessm@cabinet-lafont.com](mailto:contact.ffessm@cabinet-lafont.com)>

**N° ORIAS : 07 012 318**



Si à la suite d'une panne de matériel, vous vous heurtez à la carence du service après-